

ANNEXE IV Modèle de demande d'accord technique préalable



VILLE
de
Calais

DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE

Conformément au Règlement de Voirie
A adresser au Département Voies et Réseaux
Service Circulation Stationnement Domaine Public
Tél : 03 21 46 63 01 / Fax : 03 21 46 66 14

Nom (ou raison sociale) Adresse Téléphone Télécopie Nom du responsable Portable / Urgent	INTERVENANT	EXECUTANT(S)
---	--------------------	---------------------

TRAVAUX		
TYPE DES TRAVAUX <input type="checkbox"/> Extension de réseau <input type="checkbox"/> Renouvellement de réseau <input type="checkbox"/> Branchement <input type="checkbox"/> Suppression <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Sur-sol (aérien)		
NATURE DES TRAVAUX		
SITUATION		
Date de début :	Date de fin :	Durée :
Périodes d'exécution :		
Travaux en soirée ou de nuit (19h00 – 07h00) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche <input type="checkbox"/> Jours Fériés		

EMPRISE DU CHANTIER ET DIMENSIONS PROBABLES DES FOUILLES PREVUES										
Désignation de la voie	Encombrement Revêtement		Numéros		Emprise totale			Fouilles		
	Enc.	Rev.	Du N°	Au N°	Long.	Larg.	Surface	Long.	Larg.	Surface
Encombrement (Enc.)					Revêtement (Rev.)					
V Totalité de la voie C Chaussée (totalité) T Trottoirs (totalité) T1 Trottoir côté impair T2 Trottoir côté pair	C1 1/2 chaussée côté impair C2 1/2 chaussée côté pair P Parking PC Piste Cyclable AC Accotement		BBN Béton bitumeux noir BBR Béton bitumeux rouge CI Ciment EV Espaces Verts			CA Carrelage PA Pavés autobloquants ASN Asphalte Noir ASR Asphalte Rouge AUT Autre (à préciser)				

DISPOSITIONS PREVUES POUR LA SIGNALISATION ET L'ORGANISATION DU CHANTIER	
<input type="checkbox"/> Mise en place de feux alternés <input type="checkbox"/> Pilotage manuel <input type="checkbox"/> Mise en sens unique de la voie <input type="checkbox"/> Stationnement interdit	<input type="checkbox"/> Restriction de circulation <input type="checkbox"/> Interdiction de circulation

PIECES JOINTES	
<input type="checkbox"/> Plan de situation - Obligatoire <input type="checkbox"/> Plan d'exécution au 1/200 ou au 1/500 - Obligatoire <input type="checkbox"/> Matériaux mis en oeuvre (nature et provenance) - Obligatoire <input type="checkbox"/> Matériel mis en oeuvre sur le chantier <input type="checkbox"/> Plan de signalisation du chantier <input type="checkbox"/> Plan de l'organisation de travaux	NOTA Cette demande devra parvenir au Département Voies et Réseaux, Service Circulation Stationnement Domaine Public, dans un délai de 5 semaines avant le début des travaux. ATTENTION : La présente formalité ne dispense pas l'exécutant de souscrire une demande d'arrêt de circulation. Dans le cas où les travaux nécessitent la prise d'un arrêté de circulation (stationnement interdit, feux alternés, ...), une demande devra parvenir au même service dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant le début de chantier.

A _____, le
L'Intervenant